

TROC ET PUCES

Organisé par le **Douarnenez Tennis De Table DZTT**
Salle Jules Verne Douarnenez Tréboul

LE DIMANCHE 1^{er} février 2026 DE 8H30 A 18H

Exposants : (*réservé aux particuliers*) 12€ la table de 2m70 + chaise.
Accueil à partir de 7h30. Café d'accueil offert aux exposants

Renseignements et inscriptions :

Frédéric Henot 27, Cité de Kerjean 29710 Gourlizon

Tél : 06 83 08 79 25 * / 02 98 91 13 24 (* en priorité)

Coupon réponse et règlement à nous faire parvenir dans **1 délai de 5 jours ouvrables maxi** à partir de votre préinscription, et ceci pour une meilleure gestion des réservations.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'après réception du coupon de réservation signé et du paiement, les chèques étant encaissés après la manifestation.

COUPON DE RESERVATION

A expédier à l'adresse ci - dessus, accompagné du paiement à l'ordre du DZTT.
Paiement en espèces possible.

Nom : Prénom :

Nom du représentant légal (pour les mineurs) :

Adresse :

Tél. (portable) : Mail :

Carte d'identité ☐ Passeport ☐ N° :

Délivré par : Préfecture ☐ Sous préfecture ☐ de :

Nombre de tables réservées..... X 12 € =

(2 tables maxi par exposant et par coupon réponse)

Je soussigné(e).....certifie avoir pris
connaissance du règlement intérieur. (verso de cette feuille)

Date :

Signature :

REGLEMENT DU TROC ET PUCES DU DIMANCHE 1er FEVRIER 2026

Douarnenez Tennis De Table

Le troc et puces est ouvert **aux particuliers** mais le DZTT se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de cette manifestation.

Les objets déballés appartiennent au vendeur, ils sont sous sa responsabilité, le DZTT décline donc toute responsabilité en cas de casse, vol, etc.

L'installation des stands se fera obligatoirement entre 7h30 et 8h30 le dimanche. Installation la veille non autorisée. Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 18h et à rendre l'emplacement propre.

Chaque exposant déclinera son identité à son arrivée, avant l'installation et émargera une feuille pour confirmer l'obtention et l'approbation de ce règlement. Lors de l'inscription, nous ne prendrons en compte que 2 tables maxi par exposant et par coupon réponse. **Chaque exposant devra fournir ses coordonnées lors de l'inscription, le n° de sa carte d'identité ou de son passeport ainsi que l'autorité l'ayant délivrée.** La réservation ne sera effective qu'avec ces renseignements. Merci pour votre compréhension. Si les exposants sont mineurs, merci d'inscrire le nom du représentant légal.

Coupon réponse et règlement à nous faire parvenir dans 1 délai de 5 jours ouvrables maxi à partir de votre préinscription, et ceci pour une meilleure gestion des réservations. L'inscription est définitive : aucun désistement ne sera pris en compte ni remboursé.

Les tables de vente sont pré-positionnées, numérotées et affectées par l'organisateur. En aucun cas elles ne devront être déplacées et les articles (portants, cartons...) ne devront pas dépasser les limites matérialisées au sol. Aucune dérogation ne sera admise.

L'organisateur se réserve le droit de remettre à son emplacement d'origine une table qui aurait été déplacée, conformément au plan d'emplacement des tables validé par la commission de sécurité. De plus, **les issues de secours devront rester dégagées à tout moment.**

L'introduction d'animaux, même tenus en laisse, dans la salle Jules-Verne est strictement interdite (règlement municipal de la salle J.Verne) ainsi que la vente de produits alimentaires non pourvus par l'organisateur.

Aucune installation ne pourra se faire en dehors de ces règles, l'organisateur se réservant le droit d'exclure toute personne contrevenante.

Attestation sur l'honneur

Vente au déballage du dimanche 1er février 2026 organisée par :
Douarnenez Tennis de Table
DZTT
Salle spécifique Jules Verne
Rue Jules Verne
29100 Douarnenez

à , le

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) , né(e) le ,
À et domicilié(e) à (adresse complète)

Participant à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :
(barrer la mention inutile)

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature
- avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à
(lieu) Le (date) .

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente
sont des objets personnels et usagés.

Fait à , le .

Signature :